



UNITÉ DE GESTION DU
SAGUENAY–SAINT-LAURENT
182, rue de l'Église
Case postale 220
Tadoussac (Québec)
G0T 2A0

Le 13 juin 2006

230

DQ17.1

Projet d'implantation du terminal
méthanier Énergie Cacouna
Cacouna

6211-04-005

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Dossier : 5585-4

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier – Énergie Cacouna

Madame,

À la suite de votre lettre du 5 juin dernier, nous répondons à vos questions concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

Question 1 : Quelles sont les mesures réglementaires (ou autres mesures volontaires) mises en place dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (PMSSL) pour contrôler la vitesse de la navigation commerciale (navires marchands), notamment dans les zones de fréquentation intensives par les mammifères marins?

Réponse : Selon le *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, il est interdit de naviguer dans le parc à une vitesse supérieure à 25 nœuds (article 19). Tous les navires, incluant les navires de charge, sont soumis à cet article.

Question 2 : Quelles sont les mesures réglementaires (ou autres mesures volontaires) mises en place dans le PMSSL pour éviter le dérangement des pinnipèdes dans leurs aires d'échouerie?

Réponse : Selon le *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*, il est interdit, dans le parc, de se comporter d'une manière qui puisse tuer, blesser ou déranger un mammifère marin (article 14 (1)).

.../2



Le dérangement d'un mammifère marin est défini comme l'interruption, modification ou perturbation excessive des comportements normaux d'un mammifère marin, notamment les comportements sociaux et de nage, de ventilation, de plongée, de repos, d'alimentation, d'allaitement ou de reproduction. Y est assimilé le fait de séparer un groupe de mammifères marins ou de passer entre un mammifère marin adulte et un petit. Un mammifère marin est tout cétacé ou pinnipède.

Question 3 : Disposez-vous d'informations concernant des modifications du taux de fréquentation des bélugas en relation avec la hausse du transport maritime commercial dans la région du PMSSL, incluant le secteur de Gros-Cacouna et de l'Isle-Verte?

Réponse : Nous ne disposons pas d'informations assez précises pour répondre exactement à la question demandée. Une telle réponse exige une étude à long terme pour évaluer la modification du taux de fréquentation d'un secteur en fonction d'une hausse du transport commercial.

Une étude pouvant partiellement répondre à la question est celle réalisée à l'embouchure du Saguenay. Elle rapporte une baisse du taux de fréquentation du béluga entre 1982 et 1986, baisse qui coïncidait à une hausse de la circulation maritime de plaisance dans le secteur (Caron, L. and Sergeant, D.E. 1988). Parcs Canada a repris cette étude depuis 1996 et quoique nos analyses ne soient pas complétées, le béluga est toujours très présent à l'embouchure du Saguenay, l'endroit étant au centre de la distribution estivale de cette espèce.

À notre avis, il est difficile d'isoler un facteur comme le transport maritime commercial parmi les autres facteurs pouvant potentiellement modifier le taux de fréquentation du béluga dans un secteur donné (ex. : navigation de plaisance ou touristique, infrastructures). Les cas d'abandon d'habitats par le béluga qui ont été documentés portent sur la baie de Tadoussac (Pippard, 1985) et le banc de Manicouagan (Sergeant et Brodie, 1975). Ces cas ont été associés hypothétiquement à des modifications de l'habitat à la suite de la construction d'infrastructures, soit la marina, de la hausse de la circulation maritime dans la baie de Tadoussac dans les années 1970 et de l'érection du barrage sur la rivière Manicouagan, ayant provoqué une modification de débit, dans le cas du banc du même nom.

Nous espérons que ces réponses vous seront utiles et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Désaulniers
Gestionnaire
Conservation des ressources

JD/MCM/jl

p.j.

Références

Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.
Site électronique visité le 11 juin 2006.
<http://canadagazette.gc.ca/partII/2002/20020313/html/sor76-f.html>

Caron, L. and Sergeant, D.E. 1988. Yearly variation in the frequency of passage of beluga whales (*Delphinapterus leucas*) at the mouth of the Saguenay River, Québec, over the past decade. *Naturaliste canadien* 178:111-116.

Pippard, L. 1985 Status of the St. Lawrence River population of beluga, *Delphinapterus leuca*. *Canadian Field-Naturalist* 99: 438-450.

Sergeant, D.E. et Brodie, P.F. 1975. Identity, abundance and present status of white whale (*Delphinapterus leuca*) in North America. *Journal of Fisheries Research Board of Canada* 32: 1047-1054.